

FORMATION UTILISATION DES ÉCHAFAUDAGES FIXES

OBJECTIFS

GÉNÉRAUX

- 1 Utiliser un échafaudage dans le respect des règles de sécurité et de prévention dans le cadre de son activité principale
Uniquement dans les cas prévus par la notice du constructeur
- 2 Acquérir les compétences nécessaires afin d'assurer sa sécurité

OPÉRATIONNELS

- 1 La Formation Initiale (FI) et Formation Recyclage (FR)
- 2 La formation utilisation des échafaudages fixes permet d'identifier et prendre conscience du risque de chute de hauteur, adopter un comportement plus sécuritaire pour l'utilisation des échafaudages dans le respect des règles de sécurité conformément aux exigences réglementaires en vigueur et aux recommandations de la CARSAT

APTITUDES

MÉDICALES REQUISES ET ÊTRE ÂGÉ AU MINIMUM DE 18 ANS.

PERSONNES CONCERNÉES

Tous salariés amenés à utiliser des échafaudages

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

MOYENS D'ÉVALUATION

Évaluation de chaque candidat sur l'ensemble des exercices proposés

DÉLAIS D'ACCÈS

Dès contractualisation

APRÈS EXAMEN

Une attestation de formation est envoyée à l'entreprise à la suite du stage.
Une évaluation du déroulement de la session de formation est demandée aux stagiaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Films, projections et équipements pédagogiques
- Exercices et mise en situation des participants sur des vérifications

Vous aider à préserver les Hommes !

ALYENCE
Formation

MODALITÉS

EFFECTIF DU GROUPE

1 à 6 personnes maximum

DURÉE FORMATION

à partir de 7 heures

LIEU

Intra ou Interentreprises

DATES

Consultez notre planning ICI

TARIF

à partir de 946,75€

Généralités

Rôle et responsabilité de l'utilisateur

Analyse des risques spécifiques à l'utilisateur d'un échafaudage et au travail en hauteur

Les caractéristiques du matériel utilisé

Notice du constructeur

Chaque opérateur travaillant sur échafaudage doit être capable de suivre les règles suivantes :

Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage

Utiliser les tours d'accès, les escaliers, les échelles et trappes pour accéder et changer de niveau et refermer les trappes après utilisation

Respecter les limites de charges

En cas de stockage de matériaux, respecter les limites de charges des planchers d'échafaudages

Maintenir l'échafaudage en sécurité

Prendre des mesures de sécurité compensatoires lorsque les mesures de protection collectives ont été déposées

Veiller à remettre en place aussitôt que possible les mesures de protection collectives qui ont été déplacées

Tenir compte de la co-activité sur les chantiers

Veiller à ne pas créer de risques pour les travailleurs avoisinants (chutes d'objets, effondrement de charges)

Signaler les situations dangereuses

Informez le responsable du chantier

Savoir réagir en cas de danger immédiat

PROGRAMME

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles. Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

Siège social : ZI le Chanay II, 8 rue Joseph Cugnot 69720 Saint Bonnet de Mure - SARL immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro de SIREN : 493 803 134 - Tel : 33 (0)4.72.79.05.82 - E-mail : contact@alyence-groupe.com - Site Internet : www.alyence.com